



CONSIGNES AUX EQUIPES ENGAGEES EN CHAMPIONNATS DE FRANCE (SAISON 2022-2023)

Thématique :	☐ Présidence ☐ Administration et Finances ☐ Haut Niveau ☐ Formation & Emploi ☐ Marque	☐ Clubs et Territoires ☒ Pratiques Fédérales ☐ Affaires juridiques et Institutionnelles ☐ 3x3
Destinataires :	☐ Comités ☐ Ligues ☐ Ligues et Comités	☒ Ligues, Comités et Clubs ☐ CTS
Nombre de pièces jointes : 0		
☒ Information ☐ Echéance de réponse :		

Pour assurer un bon déroulement de la saison sportive 2022-2023, nous vous recommandons de consulter [l'eFFBB](#) ainsi que le site fédéral www.ffbb.com, sur les rubriques et/ou documents suivants :

- **eFFBB :**

- L'Annuaire officiel et les Règlements sportifs (dans « Thématiques » puis « Affaires Juridiques et Institutionnelles » puis « Règlements »), et plus particulièrement :
 - Les Règlements Sportifs Généraux des Championnats et Coupes de France (règles générales - voir détails ci-dessous) ;
 - Les Règlements Sportifs Particuliers par division ;
 - Les dispositions financières.
- Les Procès-verbaux des décisions (dans « Institutions » puis « FFBB » puis « Documents ») ;
- Le Calendrier Général : dates des Championnats et Coupes de France (dans « Institutions » puis « FFBB » puis « Documents ») ;
- Les Notes.

- **Site Internet :**

- Tous les calendriers, résultats et classements par division (Onglet « Compétitions »).

Pour toute question relative à eFFBB, nous vous remercions de bien vouloir envoyer un e-mail à : assistanceFFBB@ffbb.com

Pour obtenir les codes de saisie de FBI V2, veuillez contacter votre Comité Départemental/Territorial.

Les règlements sportifs des Championnats et Coupes de France

- Dérogations d'horaire, date

Vous devez effectuer vos dérogations directement via FBI par le module club. Il est toutefois conseillé de contacter le club adverse pour un accord tacite préalable.

- Si la demande parvient à la FFBB **avant le début du championnat**, la demande de dérogation est **gratuite** ;
- Si la demande est formulée et/ou parvient à la FFBB après le début du championnat, **elle est payante (80 € pour les seniors, 50 € pour les jeunes)**. La demande de dérogation devra parvenir à la FFBB **au moins un mois** avant la date prévue ;

Pour rappel :

- « **Tout report à une date ultérieure sera refusé** » ;
- « **La Commission Fédérale 5x5 fixera l'horaire de la dernière journée retour des Championnats de France, sans que cet horaire puisse être modifié par les organisateurs.** » (2 dernières journées de la phase 1 pour la LFB, la LF2 et la NM1). Par défaut, les rencontres sont programmées à l'horaire officiel de la division ;
- En cas de rencontre en semaine, une indemnité supplémentaire sera imputée pour les officiels (voir barème fédéral dans l'annuaire de la saison 2022-2023).

ATTENTION : Pour les clubs ayant souhaité le couplage de rencontres de Championnat de France où le jour, l'horaire et le lieu sont identiques, l'association sportive recevante doit prendre toutes les dispositions pour proposer des aménagements. Elle doit ainsi prévoir une salle pour chacune des équipes en cas de refus du club adverse.

- Changements de salle

Veuillez vérifier **AVANT LE DEBUT DE SAISON** que la salle indiquée sur le site fédéral, pour chacune de vos équipes engagées en Championnats de France est correcte ; sinon nous envoyer un mail rectificatif (nom de la salle, adresse complète, code postal, ville) à : sportive@ffbb.com.

A noter que le changement de lieu n'est pas payant, et ne nécessite pas l'accord de l'adversaire.

Dans un souci d'uniformité et d'équité sportive, l'ensemble des groupements doit impérativement être en totale conformité avec le règlement avant la reprise du championnat pour la saison 2022-2023. Dans le cas contraire, ces groupements sportifs ne pourront accueillir leur(s) adversaire(s) et devront se déplacer sur un équipement répondant aux dispositions réglementaires ainsi qu'à l'ensemble du règlement des salles et terrains en rapport avec leur niveau de compétition.

Pour rappel : Si des renseignements sont erronés dans FBI ou si votre salle ne répond pas à la réglementation en vigueur, merci de bien vouloir contacter votre Comité Départemental/Territorial.

- Participation

Pour prendre part aux rencontres de Championnats, Trophées ou Coupes de France, tous les joueurs doivent être régulièrement qualifiés et inscrits sur la feuille de marque. **Tout joueur inscrit sur la feuille de marque doit pouvoir entrer en jeu au cours de la rencontre et respecter toutes les règles de participation de la division.**

Nous vous rappelons notamment que pour être inscrit sur une feuille de marque, tout joueur doit posséder une extension Compétition.

Nous vous rappelons également que **les licences de type JH/OH ne permettent pas de participer aux Championnats de France**. Pour toute question à ce sujet, nous vous remercions de bien vouloir contacter la Commission Fédérale Qualification (qualification@ffbb.com).

Les règlements FFBB prévoient en outre que chaque joueur(se) qui souhaite être inscrit sur une feuille de marque d'une division de Championnat de France (NM2/NM3/NF1/NF2/NF3) ou Championnat de Pré-Nationale, **devra bénéficier du statut CF/PN**. Vous pouvez prendre attache auprès de la Commission Fédérale des Clubs (chartesengagements@ffbb.com) pour tout renseignement complémentaire.

- Infractions et pénalités

Nous vous invitons à consulter l'annexe 2 des Règlements Sportifs Généraux concernant les infractions aux règlements entraînant des pénalités infligées par la Commission Fédérale 5x5, ainsi que les dispositions financières.

- Non-participation à une rencontre

Dans le cas où votre équipe serait dans l'impossibilité de prendre part à une rencontre (intempéries, accident,...), l'ensemble des acteurs de la rencontre devra être prévenu dans les meilleurs délais, et les justificatifs devront être fournis par mail (sportive@ffbb.com) dans les 24 heures suivant la rencontre.

Si l'équipe décide de déclarer forfait pour une rencontre, un courrier officiel signé du/de la Président(e) doit être fourni à la Commission Fédérale 5x5 par mail (sportive@ffbb.com) puis par voie postale à l'adresse suivante : FFBB – Commission Fédérale 5x5 - 117 rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS

- Traitement des :

- Réserves par la Commission Fédérale 5x5 (sportive@ffbb.com) ;
- Réclamations par la Commission Fédérale Haut Niveau des Officiels (LFB / NM1 / Coupes de France Joë Jaunay et Robert Busnel - hno@ffbb.com) et par la Commission Fédérale 5x5 (les autres divisions du Championnat de France et les autres Coupes de France - officiels@ffbb.com) ;
- Dossiers Disciplinaires par la Commission Fédérale de Discipline (discipline@ffbb.com) ;
- Joueurs(ses) étrangers(ères) par la Commission Fédérale de Qualification (qualification@ffbb.com) ;
- Entraîneurs par la Commission Fédérale des Techniciens (statutentraineur@ffbb.com).

- Principales modifications règlementaires

- Conditions de report de rencontres en cas de convocation en sélection nationale (article 14 des Règlements Sportifs Généraux) ;
- Création d'un barème arbitres (hors divisions HN) et OTM en cas de désignations sur des rencontres amicales ;
- Pertes par pénalité automatique et non plus dossier disciplinaire pour les infractions suivantes :
 - Représentation de deux clubs au cours d'une même saison ;
 - Participation d'un joueur au sein d'un groupement sportif pour lequel il n'est pas régulièrement qualifié.
- Modification de la formule en NFU18 Elite (Groupe A et Groupe B dès le début de la saison) ;
- Mise en place de la réforme NM3 avec un passage à 10 poules de 14 équipes dès la saison 2022-2023 et 4 descentes par poule en PNM à l'issue de la saison.

La feuille de marque électronique (ou e-Marque)

La feuille de marque électronique e-Marque V2 est obligatoire pour toutes les compétitions organisées par la FFBB. La Commission Fédérale 5x5 n'enverra aucune feuille de marque pour la saison 2022-2023.

Nous vous rappelons que même en cas de souci lors de l'import d'une rencontre dans e-Marque V2, une rencontre peut être créée manuellement dans le logiciel. Dans ce cas, les données de la rencontre ne peuvent pas être envoyées directement dans FBI, et il faut donc saisir le score dans FBI, puis envoyer le PDF généré de la feuille de marque à l'adresse sportive@ffbb.com en expliquant pourquoi le code de la rencontre n'a pas été utilisé. **Nous vous invitons d'ailleurs vivement à l'issue de chaque rencontre à télécharger la feuille de marque et à la sauvegarder sur votre PC ou votre périphérique externe en cas de perte des données.**

L'ensemble des documents relatifs à la mise en place de l'e-Marque sont à consulter sur le site Internet de la FFBB dans l'onglet « FFBB » / « OTM » / « e-Marque » (<http://www.ffbb.com/ffbb/officiels/otm/e-marque>). Pour toute question d'ordre technique, ou relative à la mécanique de la table de marque, merci de bien vouloir envoyer un e-mail à : assistanceemarqueV2@ffbb.com.

Nous vous rappelons que les listes de joueurs/entraîneurs prenant part à la rencontre doivent être fournies en amont aux officiels et doivent être lisibles et explicites. L'inscription des joueurs sur les feuilles de marque doit en outre se faire avec la plus grande attention, **les entraîneurs doivent assurer les vérifications nécessaires avant d'apposer leur signature.**

Pour rappel également, tout le matériel nécessaire au bon déroulement de la rencontre (ordinateur pour l'e-Marque, chronomètre, etc...) doit être mis à disposition des officiels et prêt à l'emploi.

Organisation du Service 5x5

Afin de faciliter votre communication avec le Service 5x5, nous vous remercions de bien vouloir noter l'organisation pour la saison prochaine :

- **Charlotte DOREAU, Responsable du Service** - Téléphone : 01.53.94.25.42.
- **Melody BODIN, Chargée de Mission – Partie Officiels et Partie Médicale** - Téléphone : 01.53.94.25.37.
- **Jérémy MEYNARD, Chargé de Mission – Partie Sportive** - Téléphone : 01.53.94.26.26.
- **Sarah AL ASHRAM, Assistante du Pôle Pratiques Fédérales** – Téléphone : 01.53.94.25.84.
- **Martin ALLIO, Assistant du Pôle Pratiques Fédérales** - Téléphone : 01.53.94.25.39.

Nous restons, bien entendu, à votre disposition afin de répondre à toutes vos questions sur les Championnats et les Coupes de France ou pour compléter votre information aux adresses suivantes :

- Partie Sportive : sportive@ffbb.com
- Partie Officiels : officiels@ffbb.com
- Partie Médicale : medicale@ffbb.com

Nous vous invitons à communiquer ces consignes et informations relatives aux Championnats de France, à vos techniciens et à vos dirigeants afin de vous éviter des pénalités financières ou sanctions sportives par méconnaissance des règlements.

Contact

Tél : 01.53.94.25.42

E-mail : sportive@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Alain SALMON Président de la Commission Fédérale 5x5	Sébastien DIOT Directeur du Pôle Pratiques Fédérales	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2022-07-26 5-CF5x5 Note Consignes aux équipes engagées en Championnats de France (Saison 2022-2023) - VFIN	